



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 004/2023
SÉANCE N° 1 DU 30 JANVIER 2023

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, LAVAL AGGLOMÉRATION ET LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2023 DE LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 24 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Anthony Roullier, Jean Marc Coignard (à partir de 18 h 29), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 22), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Kamel Oghi, Noémie Coquereau, Didier Pillon, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 19), David Cardoso, Fabien Robin, Corinne Segretain (à partir de 18 h 19), Pierre Besançon, Christelle Alexandre (à partir de 18 h 19), Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier, Michel Paillard et Michel Rocherullé (à partir de 18 h 13).

Étaient absents ou excusés

Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jocelyne Richard a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Caroline Garnier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Samia Sultani a donné pouvoir à Patrick Péniguel, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Chantal Grandière, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon, Nicole Bouillon a donné pouvoir à Louis Michel, Éric Morand a donné pouvoir à Vincent Paillard, Yannick Borde a donné pouvoir à Pierre Besançon.

Sylvie Vielle et Éric Paris ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 3 février 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2023

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LOIRE, LAVAL AGGLOMÉRATION ET LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS 2023 DE LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE

Rapporteur : Patrick Péniguel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant l'intérêt de soutenir l'association Laval Mayenne Technopole dans son programme d'actions en faveur de l'innovation qui contribue au rayonnement de la Mayenne et à son attractivité,

Considérant la possibilité pour Laval Agglomération d'intervenir, en complément de la Région, au financement de ces aides,

Considérant le projet de convention joint en annexe, de partenariat entre la Région des Pays de la Loire, Laval Agglomération et l'association Laval Mayenne Technopole, permettant à Laval Agglomération d'attribuer une subvention de 490 000 € à l'association Laval Mayenne Technopole, au titre de l'année 2023,

Vu le projet de convention de partenariat joint en annexe de la présente délibération,

Après un avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de la convention de partenariat établie entre la Région des Pays de la Loire, Laval Agglomération et l'association Laval Mayenne Technopole, joint en annexe de la présente délibération sont approuvés.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Jérôme Allaire, Florian Bercault, Julien Brocaïl, Paul Le Gal-Huamé et Antoine Caplan en leur qualité d'administrateurs de Laval Mayenne Technopole n'ont pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230130-S01-CC-004-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2023

Mise en ligne: 03-02-2023